

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ASQUES/SAINT-ROMAIN
DU 23 NOVEMBRE 2022**

La séance est ouverte à 9h30 par Marie-Claude Fourcadet, Présidente, qui préside la séance.

Présidente : Madame Marie-Claude FOURCADET

Présents : Mmes M-Claude Fourcadet, Murielle Darcos, Claude Larroche, Lucile Monchany, MM Alain Montion et Frédéric Vidalenc.

Mme Larroche est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération :
 - Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

- Questions diverses

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1 - Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et établissement publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2023

Votée à l'unanimité

Questions diverses :

Quelques informations sur la rentrée scolaire.

Il y a une légère augmentation des effectifs : 70 élèves à Saint Romain-la-Virvée, 49 à Asques. Un élève ukrainien est scolarisé à l'école d'Asques en CM1.

Un nouveau prestataire, Aquitaine de Restauration, fournit la cantine à Asques.

Les chauffages des deux écoles fonctionnent bien. Il faudra sans doute un apport de chauffage électrique dans la classe des CE1/CE2 quand il fera plus froid.

Le budget est équilibré malgré le changement de photocopieur à l'école d'Asques. La mairie de Saint Romain-la-Virvée est toujours en attente du permis de construire pour le nouveau bâtiment de l'école.

La séance est levée à 10h.

La Présidente
Mme FOURCADET

La secrétaire de séance
Claude LARROCHE